



En mars 2016, l'ARMA a décidé de fonder la SAA – Swiss Accordion Association – avec son homologue d'Akkordeon Schweiz. Cette nouvelle association a obtenu à la fin 2016 une contribution de l'Office fédéral de la culture – pour la période 2017-2020 - afin de créer une association faîtière réunissant tous les accordéonistes de Suisse.

Actuellement, le comité est composé ainsi :

Présidence : Denis Etienne

Vice-Présidence : Yvonne Glur-Troxler

Caissier : Jacques Zuber

Secrétaire : Markus Jordi

Commission musicale : Lionel Chapuis

Membre : Andrea Flury

En 2018, le comité de la SAA a travaillé sur ces différents projets :

- **Collaboration avec l'OFC:** Participation au programme Jeunesse et Musique et développement du cours spécifique pour les accordéonistes. Désormais les accordéonistes peuvent bénéficier de ce programme. Nous avons également rapporté les évolutions du projet de développement/fonctionnement de l'association faîtière de l'accordéon.
- **Fonds de soutien:** nous avons développé un fonds de soutien pour des projets musicaux auquel chaque société peut souscrire.
- **Fête fédérale de Bulle 2021:** nous avons affiné le règlement de la fête et les accords entre la SAA – désormais propriétaire de la fête – et l'organisateur.
- **Affiliations à différentes organisations et associations:** Depuis la création de la SAA, son comité a élaboré sa stratégie d'affiliation à différentes organisations afin de mieux positionner l'accordéon suisse. A date, nous sommes membre de ces différentes organisations :
  - *Le Conseil Suisse de la Musique.* La SAA a été admise officiellement le 5 avril dernier. Le Conseil Suisse de la Musique est une association regroupant tous les genres de musique en Suisse. Le but de cette organisation est notamment de défendre les intérêts de la musique auprès des instances politiques.
  - *Association Culturelle Suisse* – plus connu sous Volksmusik. Cette association

- 
- est un organe de pro Helvetia. Son but est de soutenir toute forme de musique populaire en Suisse et soutenir toute forme de projet musicaux.
- *Association suisse des musiques de jeunes ASMJ*: cette association nous a ouvert ses portes avec 2 bénéfices particuliers : possibilité pour les orchestres de jeunes accordéonistes de pouvoir participer à la fête fédérale des jeunes musiciens. Cette fête réunit autant des fanfares, chœurs, orchestres à cordes et accordéonistes. L'autre bénéfice est de pouvoir tirer des synergies dans la formation de jeunes musiciens.
  - *Confédération Internationale des Accordéonistes – CIA*: l'accordéon suisse dans sa globalité a une représentation au niveau international. Dans ce cadre, 2 événements majeurs sont à signaler : Le congrès international de 2021 aura lieu en Suisse à Bâle. La Coupe Mondiale 2022 se déroulera à Zofingen.
  - **accordeon.ch**: c'est bien évidemment le projet le plus spectaculaire de la SAA. L'idée est de réunir sous un même toit TOUS les accordéonistes de Suisse.

La SAA a démarré le projet en 2017, réunissant les différentes associations existantes dans l'accordéon : IG Akkordeon, SALV, Akkordeon Schweiz et l'ARMA. Le projet était organisé en 2 groupes distincts : le groupe de travail (composé d'une personne par association) et le groupe de soutien (composé par 3 membres de chaque association).

*accordeon.ch*, dans les faits sera le nouveau nom de la SAA, avec de nouveaux statuts, de nouveaux membres et de nouvelles activités. Les activités décrites ci-dessus seront reprises. Le groupe de travail a édité la charte de cette nouvelle association. Cette charte définit les grandes lignes, la vision, le souhait de ce que devra être la nouvelle entité. Le groupe de travail a également statué sur la faisabilité du projet en proposant une première version de statuts, un document d'exécution des statuts, un budget et un organigramme décrivant le fonctionnement de la future association.

Assez rapidement, les fédérations et associations romandes ont manifesté leur intérêt de pouvoir être membre d'*accordeon.ch*, générant certaines incompréhensions chez nos collègues de Suisse allemande. Eux-mêmes souhaitant que les sociétés puissent être membres directs de la nouvelle association. C'est finalement une solution appelée « flexible » permettant aux sociétés de s'affilier à *accordeon.ch* soit comme membre direct, soit par l'intermédiaire des fédérations/associations qui a été validée par le groupe de travail.

Lors de la dernière assemblée générale de l'ARMA, le groupe de travail, par l'intermédiaire de son représentant romand, Denis Etienne, a présenté le fruit des réflexions du groupe de travail. L'ARMA a soutenu le principe de cette nouvelle association, encourageant et autorisant le groupe de travail a continué le projet. Par contre, l'assemblée a eu quelques appréhensions à autoriser la préparation de la dissolution de l'ARMA - l'assemblée souhaitant légitimement avoir quelques garanties sur l'affiliation à « *accordeon.ch* » et sur le budget. Les 5 associations participantes ont voté oui pour le projet lors de leurs assemblées générales respectives.

**Les prochaines étapes :**

- 
- Le groupe de travail va s'élargir à 2 membres par association : Julien Tudisco et Denis Etienne représenteront l'ARMA.
  - Les fédérations/associations romandes ont reçu le mandat de « trier » activités, services, structure, communication de l'ARMA en trois catégories : à garder absolument, à maintenir mais ouvert à une modification, pas/peu d'importance.
  - 10 et 11 juillet 2019 : Séminaire de travail du groupe de projet. L'idée ici est de déterminer le fonctionnement, les projets, les moyens de communication d'*accordeon.ch*. Ce séminaire est ouvert à toutes les personnes intéressées.
  - Comité ARMA du 13 septembre 2019 : présentation des fruits du travail du séminaire au comité ARMA
  - Assemblée générale du 2 novembre 2019 : L'ARMA va convoquer une assemblée extraordinaire afin de présenter un point de situation du projet *accordeon.ch*.
  - Le projet sera également présenté et discuté dans les différentes assemblées de fédérations/associations.
  - 29 mars 2020 : Assemblée générale de l'ARMA et création de la nouvelle association faîtière *accordeon.ch*.
  - Septembre 2020 : *accordeon.ch* va remettre la demande de subvention à l'OFC pour la période 2021 à 2024. Cette subvention ne sera accordée que si une association faîtière est constituée et est bien vivante, qu'elle propose un programme de formation et formation continue, qu'elle soit constituée d'au minimum 2'500 membres.

Le groupe de travail se tient à disposition de tous pour vos questions et remarques. Nous serions très heureux également que vous participiez à ces réflexions et que vous nous donniez votre avis.

*Pour le groupe de travail:*  
*Denis Etienne*